

ASSOCIATION
LA RECHERCHE
EN ACTION



Tunis le 24 Aout 2016

Manifeste pour une gestion durable et équitable de notre patrimoine « Eau »

Dans le contexte actuel de perturbation de l'alimentation en eau de la population, nous* nous indignons contre l'absence dans le discours aussi bien officiel, civil que médiatique d'appels pour un bon usage de l'eau dans tous les secteurs et au niveau familial ;

Nous regrettons également que le débat entrepris n'est pas à la hauteur des défis concernant cette ressource vitale, et que la responsabilité de tous les acteurs, n'est pas véritablement engagée.

Le droit à l'eau ne peut nullement se concevoir en dehors du devoir de sa protection et de sa préservation qui incombe à tous et à chacun ; ce droit est indissociable d'un usage parcimonieux et efficient de cette ressource. Notre eau se raréfie non seulement en terme quantitatif et qualitatif, mais surtout en terme économique. Il devient en effet de plus en plus coûteux de mettre à la disposition des usagers une eau bon marché et de plus en plus difficile de concilier les besoins présents et futurs.

Nous ne pouvons plus ignorer notre interdépendance par rapport au cycle de l'eau et au sein du système hydraulique. Ainsi, tout pollueur et tout gaspilleur de l'eau, quelque soit l'usage qu'il en fait, compromet le droit à l'eau de son prochain, altère son bien-être et le condamne à terme à payer une facture de plus en plus lourde.

Dès lors, il s'avère urgent que chaque acteur assume ses responsabilités et assure son rôle :

L'Etat est le régulateur, le gestionnaire du patrimoine commun et le garant de l'intérêt général, qui se définit par :

- La préservation de l'environnement et des écosystèmes liés à l'eau pour garantir un usage durable des ressources hydriques ;
- L'accès durable aux services de l'eau potable et de l'assainissement de toute la population ; ce qui signifie que la réponse aux besoins humains essentiels est satisfaisante qualitativement et quantitativement, économiquement abordable et socialement acceptable ;
- L'utilisation efficiente et économiquement viable de l'eau dans les secteurs productifs ; ce qui implique l'arrêt de l'utilisation de l'eau comme outil de subvention, l'amélioration de la valorisation des eaux usées traitées et la mise en œuvre d'une régulation incitative basée sur la performance ;
- La conservation des infrastructures hydrauliques communes et de grande envergure dont dépend la pérennité de l'offre ;

- L'offre de l'eau est un service public qui doit obéir aux principes de redevabilité, de transparence et de participation et ne doit pas être géré selon des intérêts privés ;
- La préservation et le développement du patrimoine immatériel lié à l'eau; ce qui implique le renforcement des institutions publiques, le redressement de leur performance et la capitalisation sur leur savoir-faire accumulé dans la gestion du système complexe de l'eau. Il s'agit là du seul tremplin pour une transition rapide de l'approche de gestion adoptée jusqu'alors et qui a atteint ses limites, vers une approche de gestion adaptative des ressources ; ce qui implique aussi la promotion des solutions locales et la valorisation du savoir-faire séculaire des populations dans la gestion de la ressource ;
- La dépolitisation de la gestion de l'eau; ce qui signifie que la politique de l'eau ne peut pas s'aligner sur des considérations partisans ou des circonstances politiques particulières. Elle est en revanche conçue selon une démarche prospective, de long terme et d'essence préventive, reflétant une vision partagée par tous les tunisiens quant à la façon d'utiliser et de gérer les ressources du pays.
- L'application de la loi dans l'impartialité ;

Les agriculteurs assurent depuis toujours la fonction vitale de nourrir le pays ; ils sont les premiers utilisateurs de l'eau en termes de quantités et ils sont les plus grands gestionnaires des eaux et des sols ; leur rôle social ne peut se résumer uniquement à la production alimentaire. Il faut réaffirmer le rôle central de l'agriculteur pour assurer le bien-être de toute la société et le développement du pays et comme étant le premier partenaire dans la gestion durable de l'eau. C'est pourquoi, les agriculteurs ne doivent pas accepter de sous-utiliser l'eau. Ils doivent en outre contribuer à l'entretien des réseaux mis à leur disposition grâce à l'effort de la collectivité nationale. Ceux qui utilisent les nappes, gèrent individuellement cette ressource d'une façon directe, ils doivent veiller collectivement à la durabilité des eaux souterraines excessivement fragilisées.

Le Tunisien a défendu depuis des générations la valeur de l'eau, et il est aujourd'hui plus urgent que jamais de se réapproprier et d'assumer son rôle de premier responsable de la pérennité de ce patrimoine en s'impliquant dans sa bonne gestion. Tout citoyen a certes le droit d'observation sur l'action publique, mais surtout le devoir de s'engager activement dans l'action de protection et civiquement dans la gestion collective des ressources hydriques.

Personne ne peut s'arroger le droit d'accaparement de l'eau !

Pas le droit de gaspiller, pas le droit de polluer, pas le droit de faire un mauvais usage de l'eau !

Nous n'avons plus aucune marge de manœuvre !

Nous sommes tous responsables, agissons ensemble et maintenant !

**Nous sommes une coalition d'ONG engagées dans la réflexion pour concevoir une gestion de nos ressources hydriques adaptée aux spécificités naturelles, sociales et économiques de notre pays.*

Association Eau et Développement, AED/ Association Maghrébines de Sécurité Sanitaire des Aliments AMSSA/ Association Tunisienne de Changement Climatique et Développement Durable, 2C2D/ Association Tunisienne de Développement Durable : La Recherche en Action, REACT/ Dynamique Tunisienne Autour de l'Eau/ Leo Club La Galite Bizerte/ Observatoire Tunisien de l'Economie, OTE/ Réseau Associatif pour la Nature et le Développement en Tunisie, RANDET

Contact: Thouraya Mellah - email : eadanslaconstitution@gmail.com